

Cannabis & sport

Législation ?
Quels sont
les risques ?

LÉGISLATION



- Le cannabis est un produit **illicite** classé parmi les **stupéfiants** interdits par la loi du 31 décembre 1970 (peine de prison pouvant aller jusqu'à 4 ans fermes).
- Qu'il soit utilisé dans un but récréatif, pour lutter contre la douleur ou le stress, le cannabis à cause de ses effets stimulants et euphorisants est susceptible d'améliorer les performances. Il est donc aussi **classé parmi les produits dopants interdits aux sportifs** par l'Agence Mondiale Antidopage.
- Le **principe actif du cannabis** peut être retrouvé dans les **urines jusqu'à 4 semaines après la dernière consommation**, par conséquent les contrôles antidopage peuvent être positifs longtemps après la dernière prise. Plus la quantité consommée est importante, plus la durée d'élimination est longue.
- La **consommation passive** (rester dans une pièce enfumée de cannabis par exemple) peut également rendre le contrôle positif.
- **30% des contrôles sont positifs au cannabis.**

Le sportif contrôlé positif au cannabis fera l'objet de sanctions par sa fédération : suspension de plusieurs mois, déchéances des titres.

RISQUES LIÉS À L'USAGE DU CANNABIS

- Ses effets sont relativement **imprévisibles**. Ils varient selon l'état physique et mental de l'utilisateur, la quantité et la qualité du produit consommé, et le mode de consommation.
- On ne connaît pas de cas de décès liés à une overdose de cannabis, mais des réactions sont possibles, appelées « **Bad trip** ». **Le cannabis peut modifier les perceptions visuelles et auditives, altérer l'attention, la mémoire et la coordination**. Il provoque un état d'ébriété plus ou moins marqué, rendant la conduite de véhicule dangereuse, et **sanctionnée par la loi**.
- La consommation de cannabis **peut favoriser l'expression de troubles mentaux parfois graves**, surtout chez certains sujets (anxiété, panique, dépression, hallucinations, délire, schizophrénie).

EN CONCLUSION

Qu'il soit isolé, occasionnel ou régulier, l'usage du cannabis est **ILLICITE**. Il rend les contrôles antidopage positifs et compromet la carrière du sportif.

Sources:
AMPLD d'Amiens

Ressources
Ecoute Cannabis :
0811 91 20 20

Chaque année en France, le quart des cas de dopage recensés concerne des sportifs reconnus positifs au CANNABIS !!